



Registre Public d'Accessibilité

- Mairie
- Ecole
- Salle Polyvalente
- Eglise



*Document disponible
A l'accueil de la mairie de Boissise-la-Bertrand
et sur le site www.boissise-la-bertrand.fr*

Sommaire

1 - Renseignements généraux	page 3
<ul style="list-style-type: none">- Contexte- Textes de référence	
2 - Bâtiment MAIRIE	page 5
<ul style="list-style-type: none">- Fiche informative de synthèse- Pièces administratives et techniques	
3 - Bâtiments ECOLE	page 8
<ul style="list-style-type: none">- Fiche informative de synthèse- Pièces administratives et techniques	
4 - Bâtiment SALLE POLYVALENTE	page 12
<ul style="list-style-type: none">- Fiche informative de synthèse- Pièces administratives et techniques	
5 - Bâtiment EGLISE	page 15
<ul style="list-style-type: none">- Fiche informative de synthèse- Pièces administratives et techniques	
6 – ANNEXES	page 19
<ul style="list-style-type: none">- Rapport initial de contrôle technique Bureau Veritas (MAIRIE)- Rapport initial de contrôle technique Bureau Veritas (ATELIERS MUNICIPAUX)- Attestation de Formation LZ (MAIRIE)- Attestation d'achèvement des travaux et autres actions de mise en accessibilité d'un ERP de 5^e catégorie ou IOP suite à un ADAP (ECOLE)- Courrier préfecture pour demande de dérogation (ECOLE)- Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées ERP (SALLE POLYVALENTE)- Courrier préfecture pour demande de dérogation (EGLISE)	

1. Renseignements généraux

1 - Renseignements généraux

Mairie de Boissise-la-Bertrand

Type de l'établissement : **Collectivité territoriale**

Catégorie de l'établissement : **5^e catégorie**

Adresse : **2 rue François Rolin – 77350 – Boissise-la-Bertrand**

Tél. : **01 64 38 20 21**

@ : **mairie @boissise-la-bertrand.fr**

Site internet : **boissise-la-bertrand.fr**

Nom du représentant : **Le Maire en exercice**

Contexte

Le gestionnaire d'ERP doit mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité afin d'informer le public sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par l'établissement.

Il s'agit d'un outil de communication entre la mairie et les usagers, un moyen de promouvoir la qualité d'un accueil de tous les publics et de l'attention portée à chacun.

Ce registre pour être utile et efficace, a été conçu pour être simple et compréhensible par tous.

Textes de référence :

- Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.
- Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

**2. Bâtiment MAIRIE
et salle des associations
« Les Hortensias »**

2 - Bâtiment MAIRIE

Fiche informative de synthèse



Accessibilité de l'établissement



	Bienvenue Locaux Mairie et salle des associations « Les Hortensias »
	→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous
	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services
	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : contact@mairie-boissiselabertrand.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 217 700 392 000 12 (clé 54)

Adresse : 2 rue François Rolin 77350

2 - Bâtiment MAIRIE

Pieces administratives et techniques à consulter en ANNEXE 6



Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux

Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité

Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement

Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda

Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement

Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité

Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité

Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction

ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

3. Bâtiment ECOLE et restaurant scolaire

3 - Bâtiment ECOLE

Fiche informative de synthèse



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue Ecole et restaurant scolaire

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : contact@mairie-boissiselabertrand.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET :

Adresse : **6 rue de la Fontaine la Reine 77350 Boissise-la-Bertrand**

3 - Bâtiment ECOLE

Fiche informative de synthèse



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



 **1. Hauteur des béquilles des portes conservées à 140 (norme des écoles)**

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 **2.**

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 **3.**

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

3 - Bâtiment ECOLE

Pieces administratives et techniques à consulter en ANNEXE 6

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

4. Bâtiment
SALLE POLYVALENTE
« La Recellerie »

4 - Bâtiment SALLE POLYVALENTE

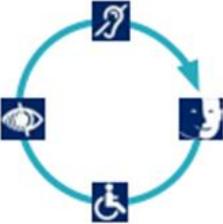
Fiche informative de synthèse



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue Salle polyvalente « La Recellerie »

 → Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : contact@mairie-boissiselabertrand.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :

 à l'accueil

 sur le site internet

N° SIRET :

Adresse : **4 rue de la Fontaine la Reine 77350 Boissise-la-Bertrand**

4 - Bâtiment SALLE POLYVALENTE

Pieces administratives et techniques à consulter en ANNEXE 6

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

5. Eglise

5 - Bâtiment EGLISE

Fiche informative de synthèse



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue Eglise

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : contact@mairie-boissiselabertrand.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil

sur le site internet

N° SIRET :

Adresse : **Rue de la Tour Maubourg 77350 Boissise-la-Bertrand**

5 - Bâtiment EGLISE

Fiche informative de synthèse



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



 **1. Accès à l'église : porte et marche non adaptées**

.....

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) **✗**

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 **2. Absence de toilettes**

.....

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) **✗**

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 **3.**

.....

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

5 - Bâtiment EGLISE

Pieces administratives et techniques à consulter en ANNEXE 6

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

6. ANNEXES